

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 89

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2026/04 – Réponse au postulat d'Ilias Panchard – « Création d'un Conseil consultatif des personnes handicapées »,

Présidence :	M. Jean-Claude SEILER (PLR)
Membres présents :	M. Yann BEAUFILS (PLR) ; M. Samuel DE VARGAS (rempl. Mme Caroline DEVALLONNE DINBALI (soc.)) ; M. Robert JOOSTEN (soc.) ; M. Roland PHILIPPOZ (soc.) ; M. Jacques-Etienne RASTORFER (rempl. Mme Christelle RIGUAL (soc.)) ; Mme Alexandre GERBER (rempl. Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts)) ; Mme Romane BENVENUTI (rempl. Mme Sima DAKKUS (Les Verts)) ; Mme Agathe SIDORENKO (EàG) ; M. Jean-Marc BEGUIN (v'lib.) ; Mme Patrizia MORI (UDC)
Membres excusés :	Mme Pauline BLANC (PLR) ; Ilias PANCHARD (Les Verts)
Municipal :	M. David PAYOT, Municipal en charge d'ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS.
Invité-e-s :	Mme Elsa KURZ, Secrétaire générale direction ENFANCE JEUNESSE ET QUARTIERS M. David RODRIGUEZ, responsable de la politique d'accessibilité universelle
Notes de séances :	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Hotel de Ville, salle du Conseil communal

Date : 04.05.2016

Début de la séance : 08h06 ; fin de la séance : 09h17

En l'absence du rédacteur du postulat, **une commissaire** nous fait part de sa position. En premier lieu, son objectif n'est pas de créer deux commissions mais de renforcer l'existante par la création d'un conseil représentatif plus étoffé. Selon lui, le sujet du handicap demeure insuffisamment pris en compte et il souhaite ouvrir une réflexion sur le fonctionnement actuel de la commission afin de l'améliorer. Il estime également que les questions d'accessibilité sont abordées de manière trop limitée dans le rapport-préavis. De plus, les enjeux dépassent largement la seule question des infrastructures et concernent notamment l'accessibilité aux arrêts de bus, l'accès

Conseil communal de Lausanne

à l'emploi, la participation à la politique locale ou encore la précarité vécue par certaines personnes bénéficiant de l'Assurance invalidité. Il précise également que la réponse donnée par la Municipalité à son postulat est insuffisante.

Lors de la discussion générale, les débats ont principalement porté sur la représentation politique et citoyenne des personnes en situation de handicap, ainsi que sur l'efficacité des structures existantes.

Plusieurs commissaires, ont estimé que la réponse de la Municipalité ne répondait pas pleinement aux attentes du postulat. Selon eux, le problème ne réside pas dans la création d'une structure parallèle, mais dans le renforcement de la participation des personnes concernées aux décisions publiques. Ils ont souligné que la Commission d'accessibilité universelle actuelle reste peu visible, peu connue du public et insuffisamment représentative des personnes directement touchées par le handicap. Certains ont également regretté que les problématiques abordées soient trop souvent limitées à l'accessibilité physique, alors que les enjeux concernent aussi la participation politique, l'accès à l'emploi, les transports publics ou encore la précarité liée au handicap.

Le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers a défendu la position de la Municipalité. Il a rappelé que l'objectif principal est de favoriser une participation citoyenne inclusive sans créer un « second parlement » doté d'un rôle consultatif limité. Selon lui, les personnes en situation de handicap participent déjà aux institutions démocratiques ordinaires et il convient plutôt d'améliorer les mécanismes de consultation existants. Il a insisté sur l'importance du travail mené avec les associations spécialisées et sur la nécessité d'intégrer les questions d'accessibilité dans l'ensemble des politiques publiques.

Les échanges ont été enrichis par plusieurs témoignages personnels qui ont évoqué les difficultés concrètes rencontrées au quotidien, notamment en matière de mobilité, de participation politique et de reconnaissance des handicaps invisibles. Une commissaire concernée a toutefois estimé qu'une nouvelle commission ne résoudrait pas nécessairement les problèmes et a soutenu la réponse municipale au contraire de l'autre, qui a jugé utile de renforcer la représentation spécifique des personnes concernées.

La Secrétaire générale et le responsable de la politique d'accessibilité universelle ont présenté les actions déjà entreprises par l'administration. Ils ont rappelé que de nombreux travaux se déroulent sous forme de collaborations bilatérales avec les associations, même si peu de séances formelles sont organisées. Une sous-commission est en train de travailler sur les postulats Knecht et Bergmann de 2013 pour une stratégie d'engagement de personnes handicapées par la Ville. Ils ont également évoqué les efforts menés pour améliorer l'accessibilité des infrastructures, simplifier les communications administratives et sensibiliser les différents services de la Ville. Un réseau de « référentes et référents accessibilité » existe désormais dans chaque direction afin d'intégrer ces enjeux dès la conception des projets.

Au cours de la discussion détaillée, plusieurs commissaires ont demandé davantage de transparence concernant le fonctionnement de la Commission d'accessibilité

Conseil communal de Lausanne

universelle, notamment sa composition, ses groupes de travail et ses activités. Les débats ont ainsi mis en évidence un consensus sur l'importance des enjeux liés au handicap et à l'accessibilité, mais des divergences sur la manière la plus pertinente d'améliorer la représentation et la participation des personnes concernées au sein des institutions communales.

Cette demande a conduit au dépôt d'un vœu demandant que ces informations soient rendues accessibles au public. La Municipalité a indiqué qu'une telle démarche était envisageable.

VŒU :

« La commission souhaite que soit rendu accessible au public la composition de la commission d'accessibilité universelle et ses activités y compris les travaux en cours dans ses sous-groupes. »

Vote du vœu :	10 OUI	0 NON	1 ABST
Vote conclusion 1 :	6 OUI	1 NON	4 ABST

La séance est levée à 9h17.

Lausanne, le 3 juin 2026

Le rapporteur :
Jean-Claude Seiler

